

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(REGIE)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	LE PRIX DE L'EAU QUESSOY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	12
■	LE PRIX DE L'EAU LA BOUILLIE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	13
■	LE PRIX DE L'EAU PLANGUENOUAL ET ST-ALBAN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	14
■	LE PRIX DE L'EAU HENON Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	15
■	LE PRIX DE L'EAU SAINT-DENOUAL Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	16
■	RECETTES D'EXPLOITATION	17
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	18
■	QUALITE DE L'EAU	18
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	18
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	18
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	20
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	21
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	22
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	22
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	22
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	23
■	AMORTISSEMENTS REALISES	23
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	24
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	24

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2021, 4 services différents :

- Plemy et Erquy Henanbihen Plurien (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy, Trédaniel (depuis 2019) et Saint-Denoual (depuis 2021).

Le présent rapport concerne uniquement le service : REGIE.

Les communes de ce service sont les suivantes : ANDEL, BOUILLIE (LA), BREHAND, COETMIEUX, HENANSAL, HENON, LAMBALLE ARMOR, LANDEHEN, MALHOURE (LA), NOYAL, PENGUILY, PLEDELIAC, PLENEUF-VAL-ANDRE, POMMERET, QUESSOY, QUINTENIC, SAINT-ALBAN, SAINT-DENOUAL, SAINT-GLEN, SAINT-RIEUL, SAINT-TRIMOEL, TREBRY et TREDANIEL.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

56 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Captage du Perchais TREBRY Prélèvement en nappe souterraine	25	180 148	182 268	+1,18 %
Captage du Gué Chaussé TREDANIEL Prélèvement en nappe souterraine	10	37 690	37 074	-1,63 %
Captage des Salles HENON Prélèvement en nappe souterraine		92 588	80 022	-13,57 %
Captage de Carnivet QUESSOY Prélèvement en nappe souterraine	40	158 305	112 822	-28,73 %
captage de Belouze / Pas d'Ereuc PLEDELIAC Prélèvement en nappe souterraine	15	109 660	25 499	-76,75 %
Captage Le Bréha SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine		20 090	19 461	-3,13 %
Captage des Trois Croix SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		598 481	457 146	-23,62 %

• Volumes importés

Achat à	Acheté en 2020 [m³]	Acheté en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	3 317 119	3 480 187

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station du Perchais TREBRY Traitement complet	500	180 148	182 268	+1,18 %
Station du Gué Chaussé TREDANIEL Traitement complet	120	37 690	37 074	-1,63 %
Station du Gue Meheust (les Salles) HENON Traitement complet	280	92 588	80 022	-13,57 %
Station de Carnivet QUESSOY Traitement complet	800	158 305	112 822	-28,73 %
Station de Belouze PLEDELIAC Traitement complet	400	109 660	25 499	-76,75 %
Station de traitement des Trois Croix SAINT-GLEN	200	20 090	19 461	-3,13 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	598 481	457 146	-23,62 %
Importations	3 317 119	3 480 187	+4,92 %
Total général	3 915 600	3 937 333	+0,56 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	27 003	27 793	+2,93 %
Nombre d'abonnements non domestiques	7	7	0,00 %
Nombre total d'abonnements	27 010	27 800	+2,92 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Abonnés de l'entité tarifaire LA BOUILLIE*

Total des abonnés 454

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLENEUF VAL ANDRE*

Total des abonnés 5 130

- *Abonnés de l'entité tarifaire EX LAMBALLE COMMUNAUTE*

ANDEL	506
BREHAND	848
COETMIEUX	805
HENANSAL	614
LAMBALLE	8 085
LANDEHEN	632
LE MENE	2
MALHOURE (LA)	260
NOYAL	433
PENGUILY	273
PLESTAN	1
POMMERET	997
QUINTENIC	169
SAINT-GLEN	346
SAINT-RIEUL	249
SAINT-TRIMOEL	273
TREBRY	445
Total des abonnés	14 938

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLANGUENOUAL et ST-ALBAN*

PLANGUENOUAL	1 387
SAINT-ALBAN	1 300
Total des abonnés	2 687

- *Abonnés de l'entité tarifaire HENON*

Total des abonnés 1 013

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLEDELIAC*

Total des abonnés 889

- *Abonnés de l'entité tarifaire QUESOY*

Total des abonnés 2 000

- *Abonnés de l'entité tarifaire TREDANIEL*

Total des abonnés 430

- *Abonnés de l'entité tarifaire SAINT-DENOUAL*

Total des abonnés 259

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2020	2021	Variation
Volume produit	598 481	457 146	-23,62 %
Volume importé	3 317 119	3 480 187	+4,92 %
Volume exporté	- 143 379	- 160 367	+11,85 %
Volume mis en distribution	3 772 221	3 776 966	+0,13 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 535 883	2 585 327	+1,95 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	736 014	775 618	+5,38 %
Volume total vendu aux abonnés	3 271 897	3 360 945	+2,72 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 93 m³ par an. Elle était de 94 m³ en 2020.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m ³]	Exporté en 2021 [m ³]
LAMBALLE TERRE ET MER - ERQUY	17 549	18 423
SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON - PLENEE-JUGON	12 497	7 827
SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON - PLESTAN	13 482	6 830
LAMBALLE TERRE ET MER - EX HENANBIHEN	99 851	127 287
Volume total exporté	- 143 379	- 160 367

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 310,5	1 332,6	+1,68 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2021

tarif domestique EX LAMBALLE COMMUNAUTE

■ LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,68	63,05	+9,31 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,25	1,271	+1,68 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

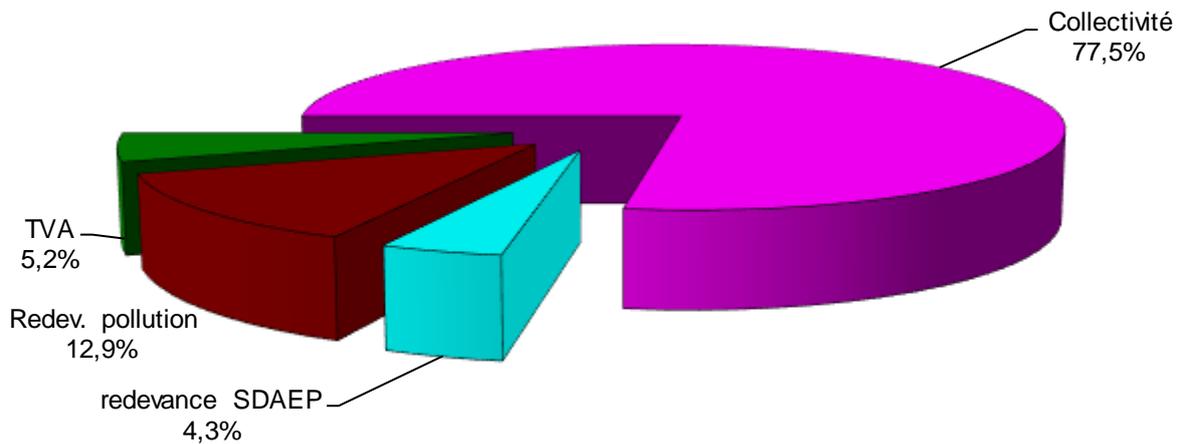
	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	207,68	215,57	+3,80 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,06	14,50	+3,13 %
Total [€ TTC]	269,74	278,07	+3,09 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,80 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³
 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2021

tarif domestique PLENEUF VAL ANDRE

■ LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,28	63,05	+10,07 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,459	1,271	-12,89 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	232,36	215,57	-7,23 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,42	14,50	-5,97 %
Total [€ TTC]	295,78	278,07	-5,99 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-7,23 %

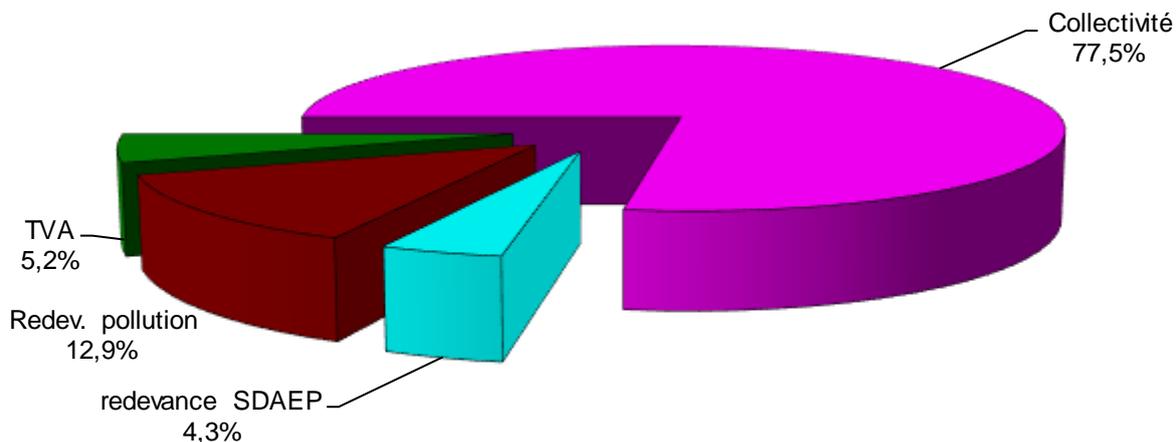
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	77,73	63,05	-18,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	1,327	1,271	-4,22 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	1,090	1,143	+4,86 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	1,030	1,094	+6,21 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	236,97	215,57	-9,03 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,67	14,50	-7,47 %
Total [€ TTC]	300,64	278,07	-7,51 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-9,03 %

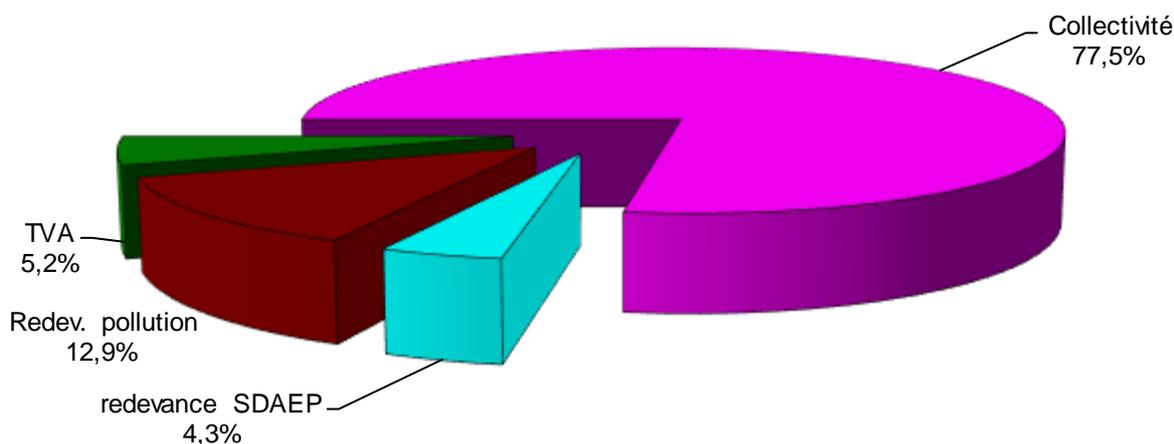
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ LE PRIX DE L'EAU QUESSOY y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	62,21	63,05	+1,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	1,191	1,271	+6,72 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	1,100	1,152	+4,73 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	1,040	1,103	+6,06 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	205,13	215,57	+5,09 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,92	14,50	+4,17 %
Total [€ TTC]	267,05	278,07	+4,13 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,09 %

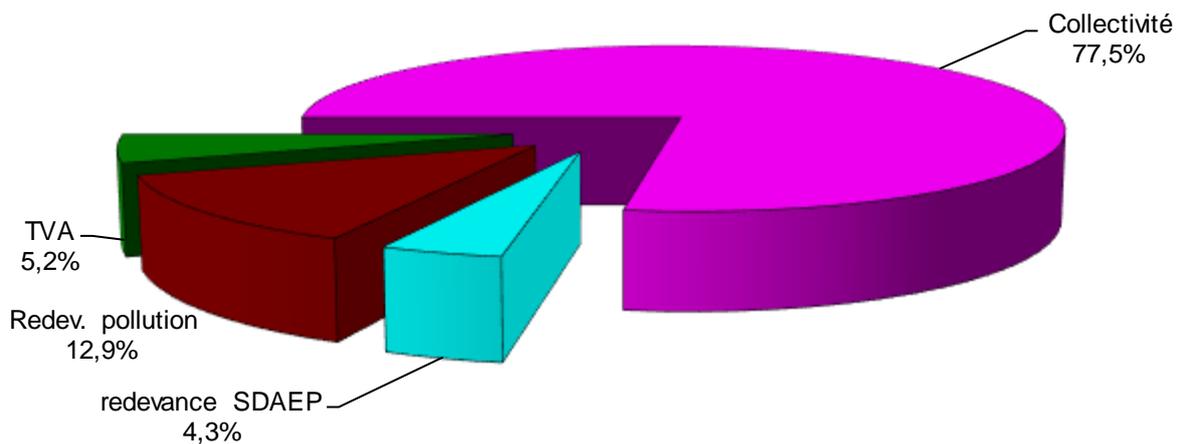
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	67,24	63,05	-6,23 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	1,047	1,271	+21,39 %
	N° 2 (au-delà de 1 000 m ³)	0,670	0,801	+19,55 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

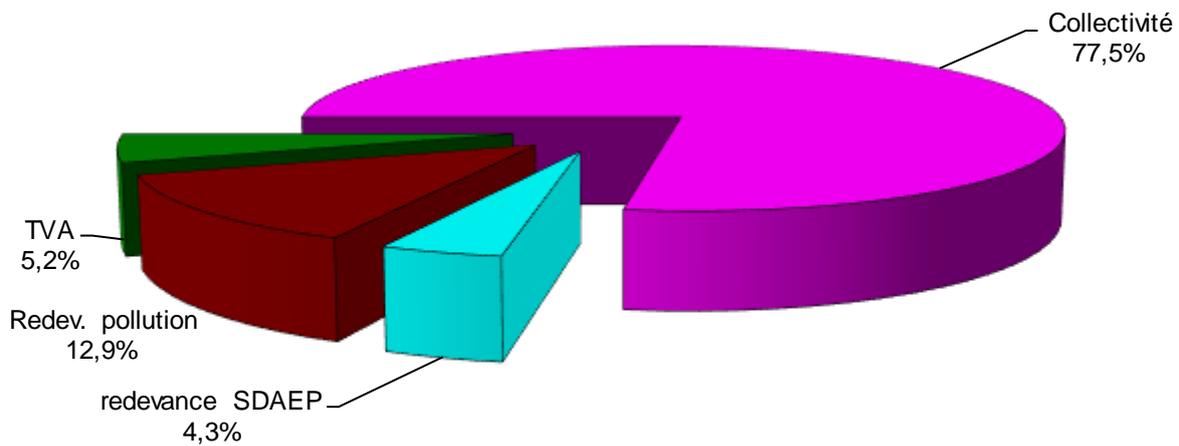
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	192,88	215,57	+11,76 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,25	14,50	+9,43 %
Total [€ TTC]	254,13	278,07	+9,42 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+11,76 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,32 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2021

tarif domestique LA BOUILLIE

■ LE PRIX DE L'EAU LA BOUILLIE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	65,75	63,05	-4,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,314	1,271	-3,27 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

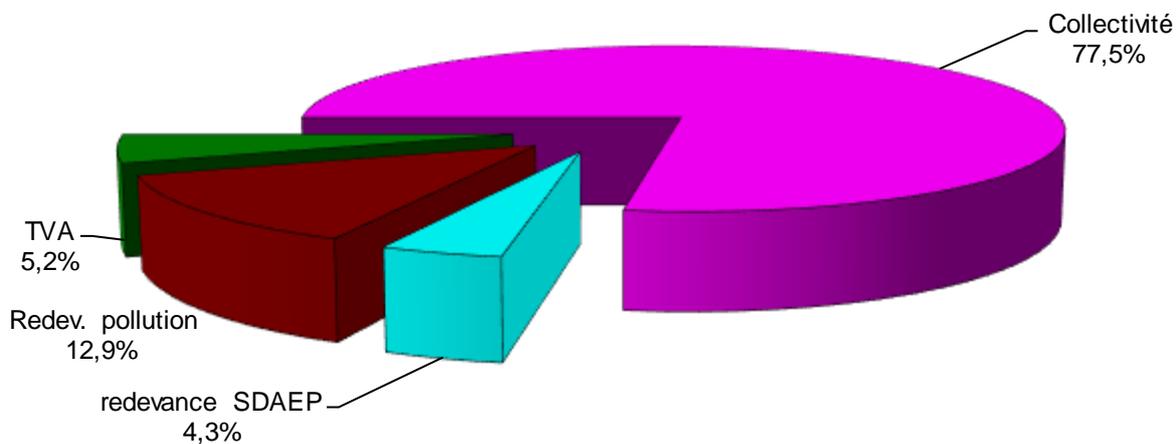
	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	223,43	215,57	-3,52 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,93	14,50	-2,88 %
Total [€ TTC]	286,36	278,07	-2,89 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-3,52 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³
 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2021

tarif domestique PLANGUENOUAL et ST-ALBAN

■ LE PRIX DE L'EAU PLANGUENOUAL ET ST-ALBAN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,61	63,05	-0,88 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,31	1,271	-2,98 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

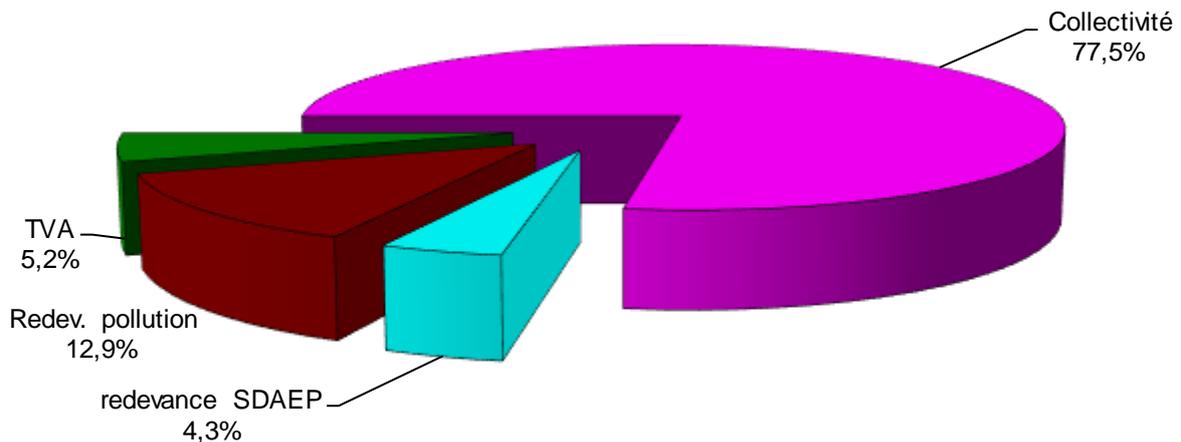
	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	220,81	215,57	-2,37 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,78	14,50	-1,89 %
Total [€ TTC]	283,59	278,07	-1,95 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,37 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³
 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ LE PRIX DE L'EAU HENON y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,41	63,05	-0,57 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	1,316	1,271	-3,42 %
	N° 2 (au-delà de 1 000 m ³)	1,260	1,271	+0,87 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	221,33	215,57	-2,60 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,81	14,50	-2,09 %
Total [€ TTC]	284,14	278,07	-2,14 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,60 %

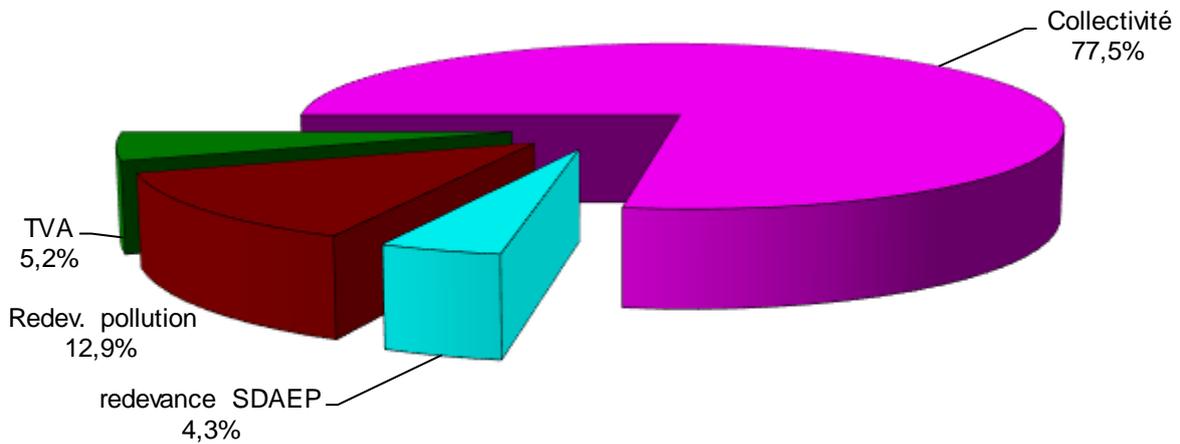
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2021

tarif domestique SAINT-DENOUAL

■ LE PRIX DE L'EAU SAINT-DENOUAL y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,30	63,05	-10,31 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,334	1,271	-4,72 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

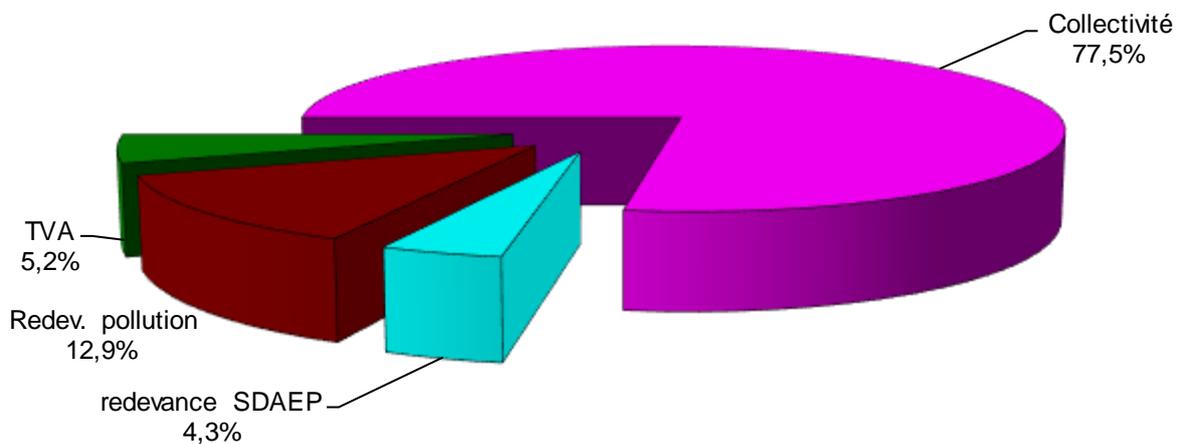
	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	230,38	215,57	-6,43 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,31	14,50	-5,29 %
Total [€ TTC]	293,69	278,07	-5,32 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-6,43 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³
 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	5 909 619,55 €	6 196 851,00 €	+4,86 %
Total recettes de vente d'eau	5 909 619,55 €	6 196 851,00 €	+4,86 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	286 067,29 €	381 340,00 €	
Divers	802,02 €	810,00 €	
Loyer antennes	5 100,00 €	18 312,00 €	
Total des recettes	6 201 588,86 €	6 597 313,00 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	208	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	208	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

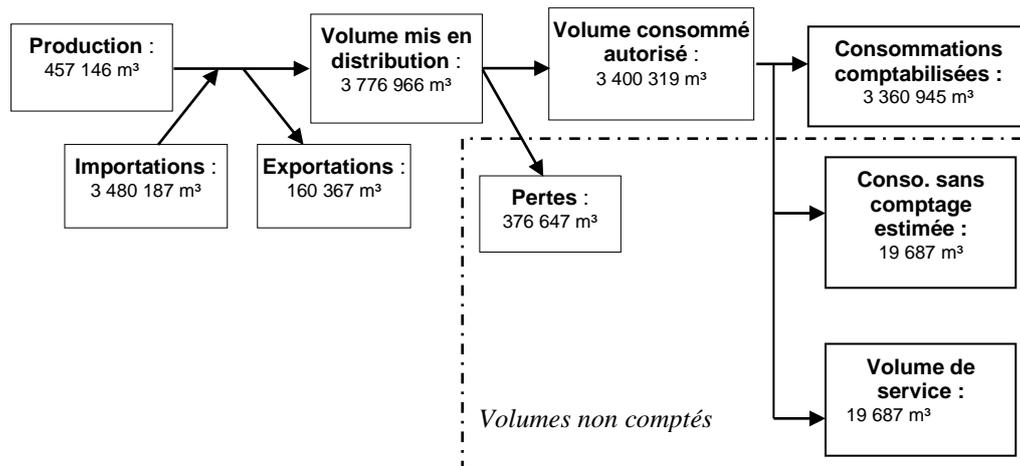
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 19 687 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 19 687 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	91,4 %	88,7 %	90,3 %	88,2 %	90,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,8	1,1	0,9	1,0	0,9

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	8,0	7,7	7,2	7,2	7,3
Seuil de rendement [%]	66,6 %	66,5 %	66,4 %	66,4 %	66,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,240	7,758	5,715	6,479	5,464

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
REHABILITATION CHATEAU D'EAU DE MORIEUX	391 871 €
RENOUVELLEMENT ARMOIRES ELECTRIQUES ET TELESURVEILLANCE DES RESERVOIRS ET UNITES DE PRODUCTION TREBRY/ HENON/ SAINT GLEN/ PLENEUF VAL ANDRE	101 830 €
RENOUVELLEMENT ANALYSEUR CHLORE SUR RESERVOIR PLENEUF BIEN ASSIS	6 950 €
INSTALLATION D'UN BYPASS AU RESERVOIR LAMBALLE ARMOR SAINT LAZARE	35 000 €
STATION PRODUCTION LOCAL TECHNIQUE TREBRY LA PERCHAIS	11 954 €
INSTALLATION D'UN ANALYSEUR DE PH/ CHLORE/ TURBIDITE SUR QUESOY UP CARNIVET	15 450 €
INSTALLATION D'UNE TREMIE DE CONVOYAGE DE LA NEUTRALITE SUR QUESOY UP CARNIVET	6 060 €
INSTALLATION D'UNE DALLE BETON SUR FORAGE DE PLEDELIAC PAS D'EREUC ET D'UN COFFRET ELECTRIQUE	2 563 €
INSTALLATION D'UN SYSTEME DE TELEGESTION SUR PLEDELIAC UP BELOUZE	1 500 €
MISSION DE DIAGNOSTIC SUR RESERVOIRS DE HENON/ QUESOY/ PLEDELIAC/ SAINT DENOUAL/ TREDANIEL	5 725 €
ETUDE RENOUVELLEMENT DE RESEAU QUINTENIC LES VALLEES	9 500 €
EXTENSION RESEAU LAMBALLE ARMOR LA DEHANNE	31 200 €
RENOUVELLEMENT DE RESEAU LA MALHOURE LES CLOSSIAUX	15 500 €
EXTENSION RESEAU PLEDELIAC LA VILLEON	8 088 €
EXTENSION RESEAU LANDEHEN LA VILLE MEEN	8 008 €
EXTENSION RESEAU HENANSAL LA HAUTIERE	59 261 €
EXTENSION RESEAU POMMERET RUE DES PAQUERETTES	4 619 €
RENOUVELLEMENT RESEAU BREHAND RUE DE LA TRUITE	100 000 €
RENOUVELLEMENT RESEAU COETMIEUX SOUS RN 12	27 360 €
ETUDE RENOUVELLEMENT RESEAU PLENEUF SECTEUR PRAT	1 200 €
EXTENSION RESEAU LA BOUILLIE ROUTE DU GRAND RUET	6 000 €
RENOUVELLEMENT RESEAU ANDEL CROIX LAURENT	72 000 €
RENOUVELLEMENT RESEAU PLEDELIAC LE BAS MEVITE	18 807 €
EXTENSION RESEAU HENANSAL LA RUISSEAU DE LA VIGNE	34 000 €
RENOUVELLEMENT RESEAU HENON RUE DE BELLE ISSUE	36 000 €
EXTENSION RESEAU PLENEUF VAL ANDRE RUE DE LA COUR	29 290 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	3	23
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	93	70
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,34 %	0,25 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	4 272 320,58 €	3 892 197,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	488 474,75 €	494 931,00 €
dont en intérêts	111 258,05 €	105 690,00 €
dont en capital	377 216,70 €	389 241,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	1 095 550,14 €	1 149 765,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	87 169,09 €	76 265,00 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 100,00 €	8 220,00 €

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER
(ERQUY HENANBIHEN PLURIEN)

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU ERQUY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	LE PRIX DE L'EAU PLURIEN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2021, 4 services différents :

- Plemy et Erquy Henanbihen Plurien (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy, Trédaniel (depuis 2019) et Saint-Denoual (depuis 2021).

Le présent rapport concerne uniquement le service : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN. Le territoire du service étant nouveau en 2021, aucune comparaison de données n'est réalisée avec 2020.

Les communes de ce service sont les suivantes : ERQUY, HENANBIHEN et PLURIEN.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	653 166

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021
Ressources propres	
Importations	653 166
Total général	653 166

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021
Nombre d'abonnements domestiques	6 880
Nombre d'abonnements non domestiques	4
Nombre total d'abonnements	6 884

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Abonnés de l'entité tarifaire ERQUY*

Total des abonnés 4 844

- *Abonnés de l'entité tarifaire HENANBIHEN*

Total des abonnés 831

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLURIEN*

Total des abonnés 1 209

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021
Volume produit	
Volume importé	653 166
Volume exporté	-
Volume mis en distribution	653 166
Volume vendu aux abonnés domestiques	493 929
Volume vendu aux abonnés non domestiques	45 761
Volume total vendu aux abonnés	539 690

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 72 m³ par an en 2021.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021
Linéaire du réseau hors branchements en km	251,0

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2021

tarif domestique ERQUY

■ LE PRIX DE L'EAU ERQUY y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,00	25,81	+3,24 %
	Abonnement diam 20 mm	41,50	42,84	+3,23 %
	Abonnement diam 25 mm	83,25	85,95	+3,24 %
	Abonnement diam 30 mm	83,25	85,95	+3,24 %
	Abonnement diam 40 mm	166,50	171,89	+3,24 %
	Abonnement diam 50 mm	250,00	258,10	+3,24 %
	Abonnement diam 60 mm	333,25	344,05	+3,24 %
	Abonnement diam 80 mm	500,00	516,20	+3,24 %
	Abonnement diam 100 mm	750,00	774,30	+3,24 %
	Abonnement diam 150 mm	1000,00	1032,40	+3,24 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,30	37,20	+36,26 %
	Abonnement diam 20 mm	61,50	62,22	+1,17 %
	Abonnement diam 25 mm	60,95	61,13	+0,30 %
	Abonnement diam 30 mm	60,95	61,13	+0,30 %
	Abonnement diam 40 mm	245,50	248,35	+1,16 %
	Abonnement diam 50 mm	780,00	792,50	+1,60 %
	Abonnement diam 60 mm	902,75	916,67	+1,54 %
	Abonnement diam 80 mm	1354,00	1374,88	+1,54 %
	Abonnement diam 100 mm	1722,00	1747,14	+1,46 %
	Abonnement diam 150 mm	1472,00	1489,04	+1,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,572	0,575	+0,52 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,572	0,575	+0,52 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,379	0,444	+17,15 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	91,17	94,13	+3,25 %
Collectivité	95,94	106,20	+10,69 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	12,93	13,66	+5,65 %
Total [€ TTC]	248,04	261,99	+5,62 %

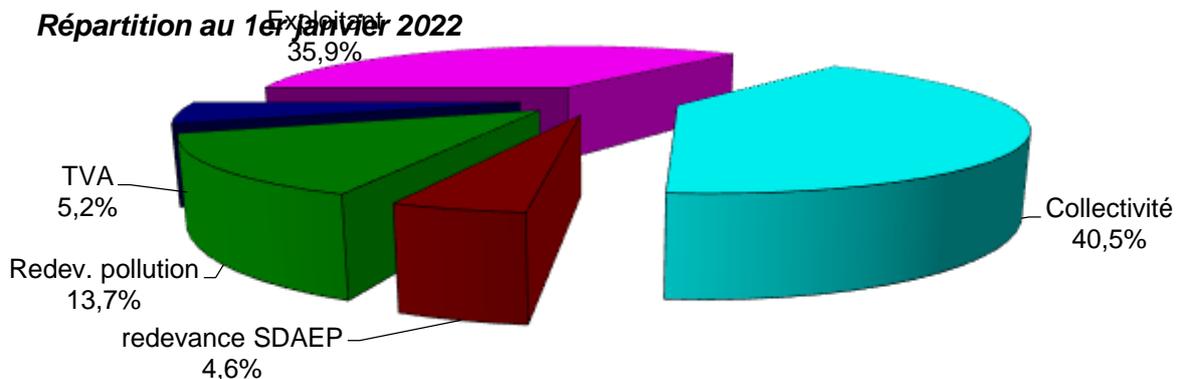
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,07 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,18 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0022 €/l



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2021

tarif domestique HENANBIHEN

■ LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,00	25,81	+3,24 %
	Abonnement diam 20 mm	41,50	42,84	+3,23 %
	Abonnement diam 25 mm	83,25	85,95	+3,24 %
	Abonnement diam 30 mm	83,25	85,95	+3,24 %
	Abonnement diam 40 mm	166,50	171,89	+3,24 %
	Abonnement diam 50 mm	250,00	258,10	+3,24 %
	Abonnement diam 60 mm	333,25	344,05	+3,24 %
	Abonnement diam 80 mm	500,00	516,20	+3,24 %
	Abonnement diam 100 mm	750,00	774,30	+3,24 %
	Abonnement diam 150 mm	1000,00	1032,40	+3,24 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,30	37,20	-17,88 %
	Abonnement diam 20 mm	61,50	62,22	+1,17 %
	Abonnement diam 25 mm	60,95	61,13	+0,30 %
	Abonnement diam 30 mm	60,95	61,13	+0,30 %
	Abonnement diam 40 mm	245,50	248,35	+1,16 %
	Abonnement diam 50 mm	780,00	792,50	+1,60 %
	Abonnement diam 60 mm	902,75	916,67	+1,54 %
	Abonnement diam 80 mm	1354,00	1374,88	+1,54 %
	Abonnement diam 100 mm	1722,00	1747,14	+1,46 %
	Abonnement diam 150 mm	1472,00	1489,04	+1,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,783	0,702	-10,34 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,462	0,512	+10,82 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,462	0,512	+10,82 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	91,17	94,13	+3,25 %
Collectivité	139,26	121,44	-12,80 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,31	14,50	-5,29 %
Total [€ TTC]	293,74	278,07	-5,33 %

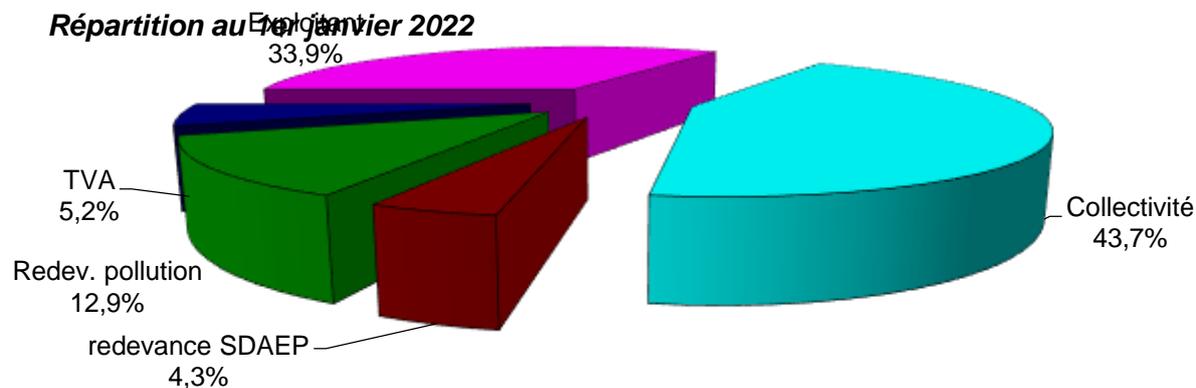
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-6,45 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2021

tarif domestique PLURIEN

■ LE PRIX DE L'EAU PLURIEN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,00	25,81	+3,24 %
	Abonnement diam 20 mm	41,50	42,84	+3,23 %
	Abonnement diam 25 mm	83,25	85,95	+3,24 %
	Abonnement diam 30 mm	83,25	85,95	+3,24 %
	Abonnement diam 40 mm	166,50	171,89	+3,24 %
	Abonnement diam 50 mm	250,00	258,10	+3,24 %
	Abonnement diam 60 mm	333,25	344,05	+3,24 %
	Abonnement diam 80 mm	500,00	516,20	+3,24 %
	Abonnement diam 100 mm	750,00	774,30	+3,24 %
	Abonnement diam 150 mm	1000,00	1032,40	+3,24 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,5514	0,5693	+3,25 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,73	37,20	-3,95 %
	Abonnement diam 20 mm	61,50	62,22	+1,17 %
	Abonnement diam 25 mm	60,95	61,13	+0,30 %
	Abonnement diam 30 mm	60,95	61,13	+0,30 %
	Abonnement diam 40 mm	245,50	248,35	+1,16 %
	Abonnement diam 50 mm	780,00	792,50	+1,60 %
	Abonnement diam 60 mm	902,75	916,67	+1,54 %
	Abonnement diam 80 mm	1354,00	1374,88	+1,54 %
	Abonnement diam 100 mm	1722,00	1747,14	+1,46 %
	Abonnement diam 150 mm	1472,00	1489,04	+1,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,739	0,702	-5,01 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,399	0,460	+15,29 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,309	0,387	+25,24 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	91,17	94,13	+3,25 %
Collectivité	127,41	121,44	-4,69 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,66	14,50	-1,09 %
Total [€ TTC]	281,24	278,07	-1,13 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-1,38 %

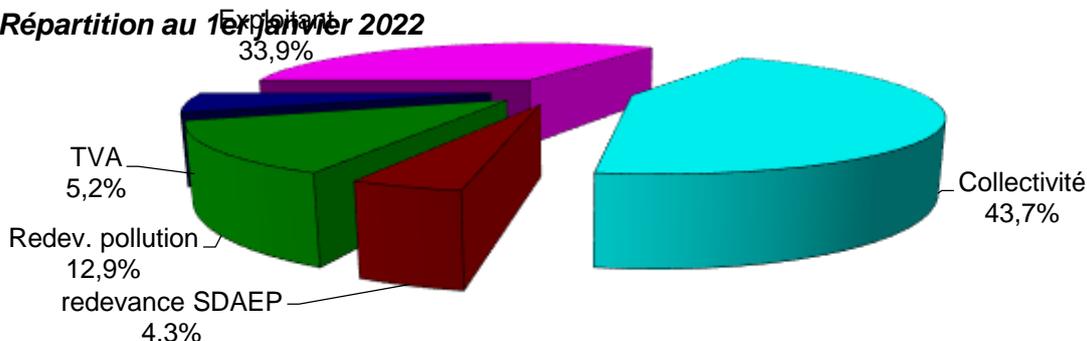
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2022



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	508 031,89 €
dont abonnements	238 009,26 €
Total recettes de vente d'eau	508 031,89 €

- *Recettes de l'exploitant*

	2021
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	433 623,63 €
dont abonnements	184 377,14 €
Total recettes de vente d'eau	433 623,63 €

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	49	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	49	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

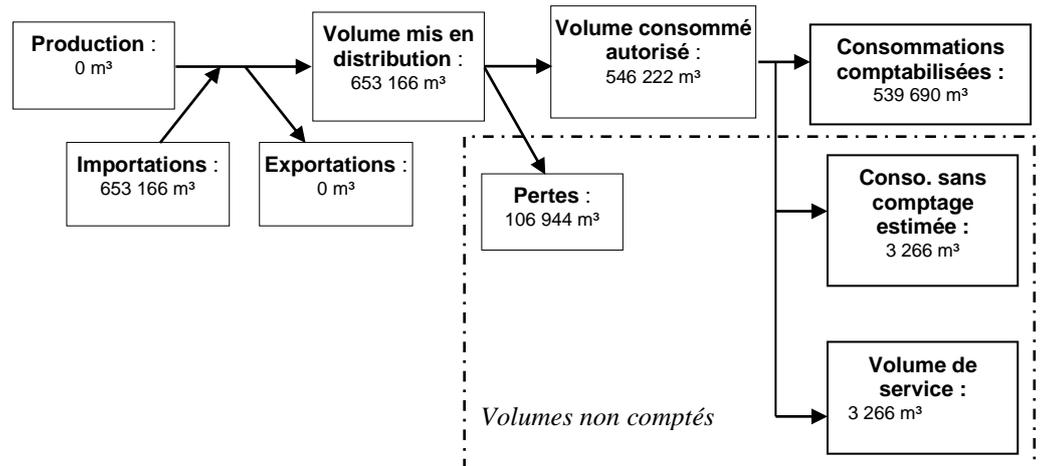
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 266 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 266 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	83,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,2

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	6,0
Seuil de rendement [%]	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,385	1,7	0,386	0	0,138

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement de 42 branchements rue Foch (Erquy)	
Déconnexion de la conduite DN200 traversant le parking de la plage de Caroual (Erquy), en liaison avec le chantier des éoliennes.	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021
Encours de la dette au 31 décembre	268 961,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	31 012,00 €
dont en intérêts	7 646,00 €
dont en capital	23 366,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2021
Montant de la dotation aux amortissements	90 170,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021
montants des abandons de créance	209,00 €

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(MONCONTOUR)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2021, 4 services différents :

- Plemy et Erquy Henanbihen Plurien (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy, Trédaniel (depuis 2019) et Saint-Denoual (depuis 2021).

Le présent rapport concerne uniquement le service : **MONCONTOUR**.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	mise en place de l'anti intrusion, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Captage Les Granges MONCONTOUR Prélèvement en nappe souterraine	5	17 912	18 429	+2,89 %
Total des prélèvements [m³]		17 912	18 429	+2,89 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	28 945	33 964
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	27 691	26 937

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station Les Granges MONCONTOUR Traitement complet	100	17 912	18 429	+2,89 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	17 912	18 429	+2,89 %
Importations	56 636	60 901	+7,53 %
Total général	74 548	79 330	+6,41 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	411	415	+0,97 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	412	416	+0,97 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

HENON	34
MONCONTOUR	367
TREDANIEL	15
Total des abonnés	416

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	17 912	18 429	+2,89 %
Volume importé	56 636	60 901	+7,53 %
Volume exporté	- 2 233	- 5 730	+156,61 %
Volume mis en distribution	72 315	73 600	+1,78 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	32 214	34 337	+6,59 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	20 142	20 844	+3,49 %
Volume total vendu aux abonnés	52 356	55 181	+5,40 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 83 m³ par an. Elle était de 78 m³ en 2020.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	2 233	5 730
Volume total exporté	- 2 233	- 5 730

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	12,1	12,1	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société STGS sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 8,67 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2016.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : MONCONTOUR

2021

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,84	34,73	+2,63 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,200	1,231	+2,58 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	1,041	1,068	+2,59 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,967	0,992	+2,59 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,967	0,992	+2,59 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,76	28,32	+19,19 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,255	0,040	-84,31 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,414	0,203	-50,97 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,488	0,279	-42,83 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,488	0,279	-42,83 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

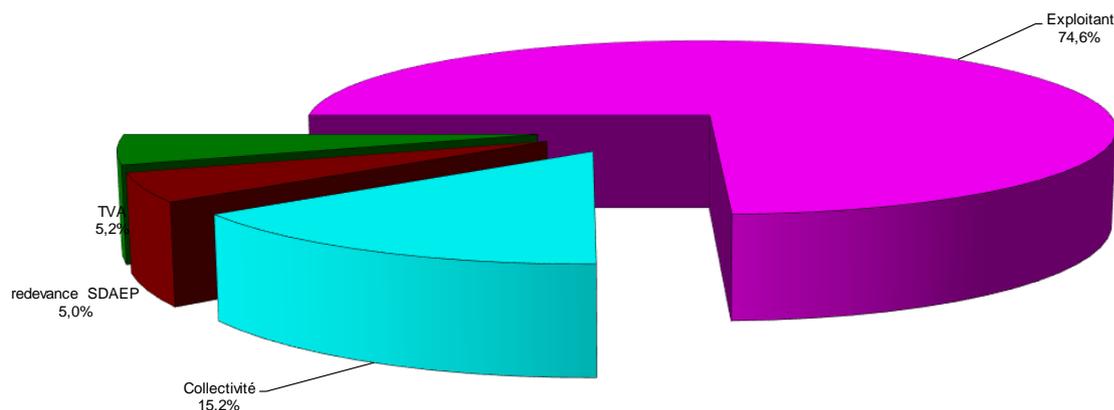
	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	174,66	179,19	+2,59 %
Collectivité	57,54	36,38	-36,77 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	13,43	12,52	-6,78 %
Total [€ TTC]	257,63	240,09	-6,81 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-7,16 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,00 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0020 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : MONCONTOUR

2021

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,84	34,73	+2,63 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,200	1,231	+2,58 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	1,041	1,068	+2,59 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,967	0,992	+2,59 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,967	0,992	+2,59 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,76	28,32	+19,19 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,255	0,040	-84,31 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,414	0,203	-50,97 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,488	0,279	-42,83 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,488	0,279	-42,83 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

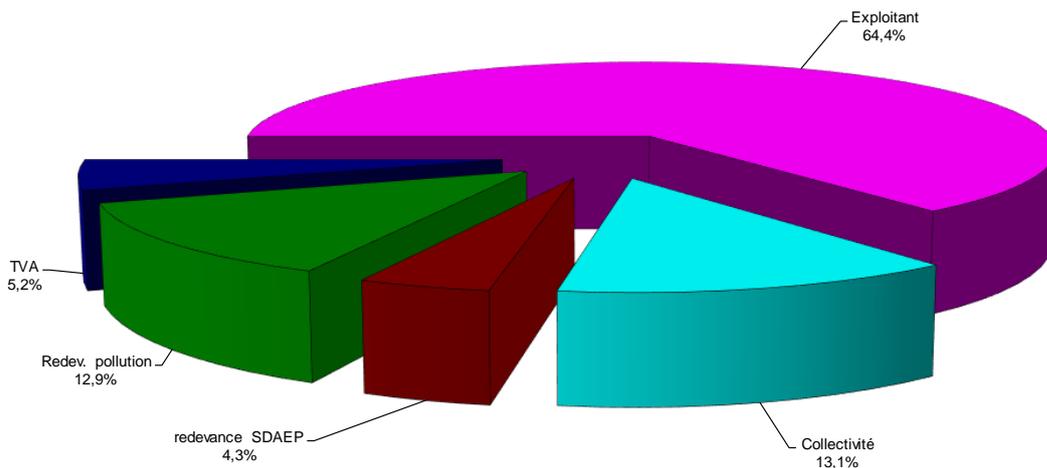
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	174,66	179,19	+2,59 %
Collectivité	57,54	36,38	-36,77 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,41	14,50	-5,91 %
Total [€ TTC]	295,61	278,07	-5,93 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-7,16 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,32 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	22 360,02 €	20 200,08 €	-9,66 %
dont abonnements	8 921,53 €	9 513,79 €	+6,64 %
Recettes vente d'eau non domestiques	10 107,03 €	9 702,42 €	-4,00 %
dont abonnements	21,54 €	23,76 €	+10,31 %
Total recettes de vente d'eau	32 467,05 €	29 902,50 €	-7,90 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	48 961,98 €	49 323,63 €	+0,74 %
dont abonnements	13 744,24 €	13 449,16 €	-2,15 %
Recettes vente d'eau non domestiques	19 104,42 €	19 351,43 €	+1,29 %
dont abonnements	33,15 €	33,84 €	+2,08 %
Total recettes de vente d'eau	68 066,40 €	68 675,06 €	+0,89 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	10	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	11	3	72,7 %	Métabolite : ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, certains métabolites de pesticides sont surveillés au titre du contrôle sanitaire des ARS.

La qualité de l'eau concernant ces molécules est déterminée par deux seuils agissant de façon complémentaire. D'une part, il existe une limite de qualité réglementaire pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules). D'autre part, sur le plan sanitaire, pour évaluer et gérer une situation de dépassement de ce premier seuil, des valeurs sanitaires individuelles (Vmax) sont établies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour certaines substances actives et métabolites pertinents.

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2021 des dépassements de la limite de qualité réglementaire pour le métabolite pertinent ESA-Métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle (Vmax = 510 µg/l) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée sur une période limitée à 3 ans éventuellement reconductible une fois.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

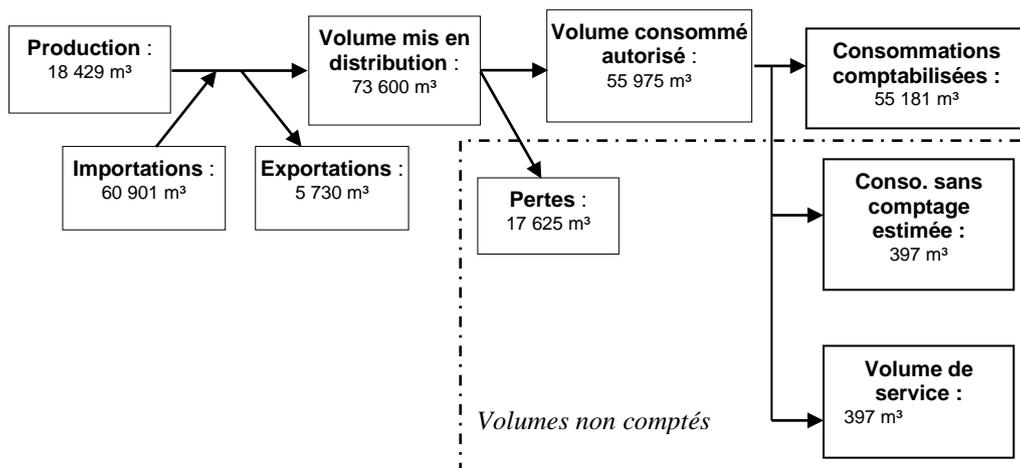
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 397 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 397 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	60,1 %	81,0 %	77,3 %	74,2 %	77,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	9,4	3,5	4,1	4,5	4,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

perles / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	9,4	3,4	3,9	4,3	4,0

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	14,1	14,4	13,3	12,5	14,0
Seuil de rendement [%]	67,8 %	67,9 %	67,7 %	67,5 %	67,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,015	0	0	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,02 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	108 010,08 €	101 181,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	9 009,40 €	8 699,00 €
dont en intérêts	2 289,14 €	1 870,00 €
dont en capital	6 720,26 €	6 829,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	31 484,79 €	17 070,35 €	14 693,18 €	14 693,18 €	14 695,00 €

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(PLEMY)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2021, 4 services différents :

- Plemy et Erquy Henanbihen Plurien (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy, Trédaniel (depuis 2019) et Saint-Denoual (depuis 2021).

Le présent rapport concerne uniquement le service : PLEMY.

Les communes de ce service sont les suivantes : PLEMY.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 700 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE.
2	01/01/2017	Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre d'affermage. Modification de l'engagement sur le rendement de réseau. Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence à LAMBALLE TERRE ET MER.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Captage Le Gué beurroux PLEMY Prélèvement en nappe souterraine	15	86 215	86 515	+0,35 %
Total des prélèvements [m³]		86 215	86 515	+0,35 %

• Volumes importés

Achat à	Acheté en 2020 [m³]	Acheté en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	86 580	73 053

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station Le Gué Beurroux PLEMY Traitement complet	300	86 215	86 515	+0,35 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	86 215	86 515	+0,35 %
Importations	86 580	73 053	-15,62 %
Total général	172 795	159 568	-7,65 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	806	813	+0,87 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	807	814	+0,87 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2020	2021	Variation
Volume produit	86 215	86 515	+0,35 %
Volume importé	86 580	73 053	-15,62 %
Volume exporté	- 26 219	- 20 472	-21,92 %
Volume mis en distribution	146 576	139 096	-5,10 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	120 511	114 424	-5,05 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	12 235	7 598	-37,90 %
Volume total vendu aux abonnés	132 746	122 022	-8,08 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 141 m³ par an. Elle était de 150 m³ en 2020.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m ³]	Exporté en 2021 [m ³]
LAMBALLE TERRE ET MER - MONCONTOUR	26 219	20 472
Volume total exporté	- 26 219	- 20 472

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	68,5	68,5	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 27,78 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : PLEMY

2021

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,28	40,62	+3,41 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,4617	0,4774	+3,40 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,4617	0,4774	+3,40 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,4369	0,4518	+3,41 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4369	0,4518	+3,41 %
	Vente en Gros	0,5684	0,5878	+3,41 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,67	22,43	-46,17 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,821	0,794	-3,29 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,821	0,794	-3,29 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,846	0,819	-3,19 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,623	0,667	+7,06 %
	Vente en Gros	0,000	0,000	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0207	0,0224	+8,21 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	94,68	97,91	+3,41 %
Collectivité	140,19	117,71	-16,04 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,48	2,69	+8,47 %
TVA	13,71	12,67	-7,59 %
Total [€ TTC]	263,06	242,98	-7,63 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-8,20 %

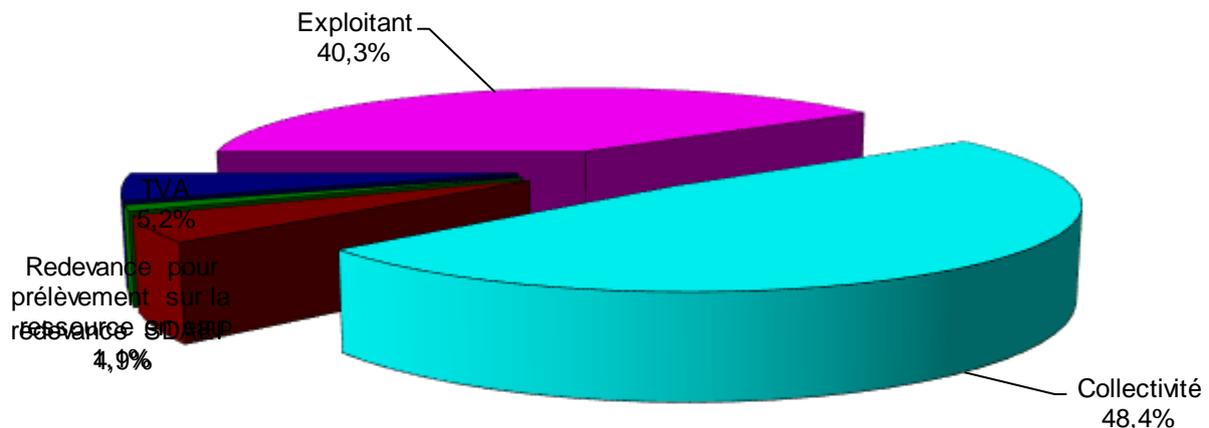
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,02 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0020 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : PLEMY

2021

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,28	40,62	+3,41 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,4617	0,4774	+3,40 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,4617	0,4774	+3,40 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,4369	0,4518	+3,41 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4369	0,4518	+3,41 %
	Vente en Gros	0,5684	0,5878	+3,41 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,67	22,43	-46,17 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,821	0,794	-3,29 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,821	0,794	-3,29 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,846	0,819	-3,19 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,623	0,667	+7,06 %
	Vente en Gros	0,000	0,000	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0207	0,0224	+8,21 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	94,68	97,91	+3,41 %
Collectivité	140,19	117,71	-16,04 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,48	2,69	+8,47 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,69	14,65	-6,63 %
Total [€ TTC]	301,04	280,96	-6,67 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-8,20 %

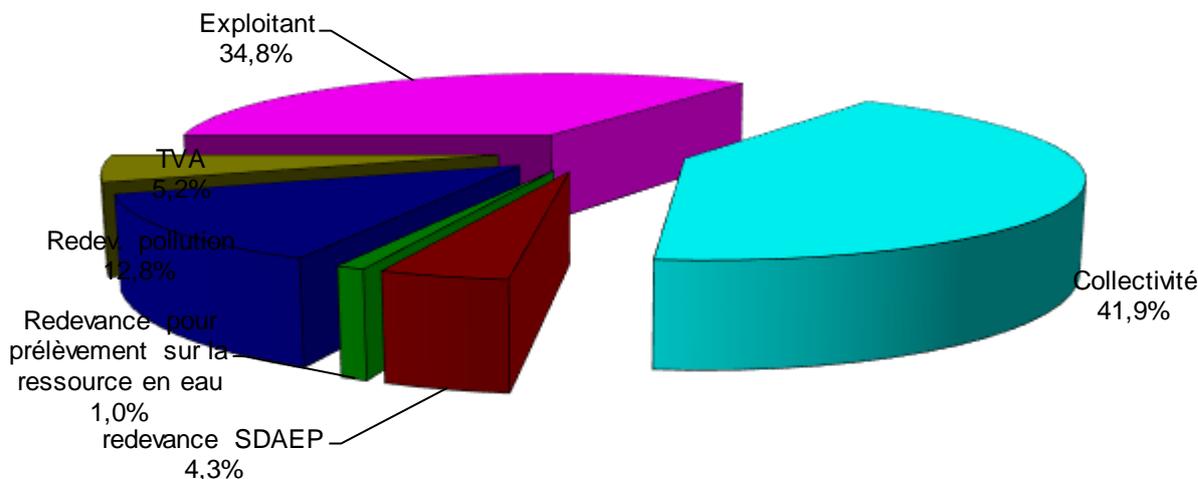
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,34 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	136 930,24 €	128 024,43 €	-6,50 %
dont abonnements	40 675,06 €	33 991,47 €	-16,43 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 785,32 €	- 2 636,65 €	
Total recettes de vente d'eau	136 144,92 €	125 387,78 €	-7,90 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	2 504,41 €	2 970,46 €	
Total des recettes	138 649,33 €	128 358,24 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	86 515,38 €	87 533,07 €	+1,18 %
dont abonnements	30 555,10 €	31 837,50 €	+4,20 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 701,61 €	17,57 €	
Recettes de volume exporté	13 201,69 €	12 145,00 €	-8,00 %
Total recettes de vente d'eau	99 015,46 €	99 695,64 €	+0,69 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	28	7	75 %	Métabolite : ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, certains métabolites de pesticides sont surveillés au titre du contrôle sanitaire des ARS.

La qualité de l'eau concernant ces molécules est déterminée par deux seuils agissant de façon complémentaire. D'une part, il existe une limite de qualité réglementaire pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules). D'autre part, sur le plan sanitaire, pour évaluer et gérer une situation de dépassement de ce premier seuil, des valeurs sanitaires individuelles (Vmax) sont établies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour certaines substances actives et métabolites pertinents.

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2021 des dépassements de la limite de qualité réglementaire pour le métabolite pertinent ESA-Métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle (Vmax = 510 µg/l) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée sur une période limitée à 3 ans éventuellement reconductible une fois.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

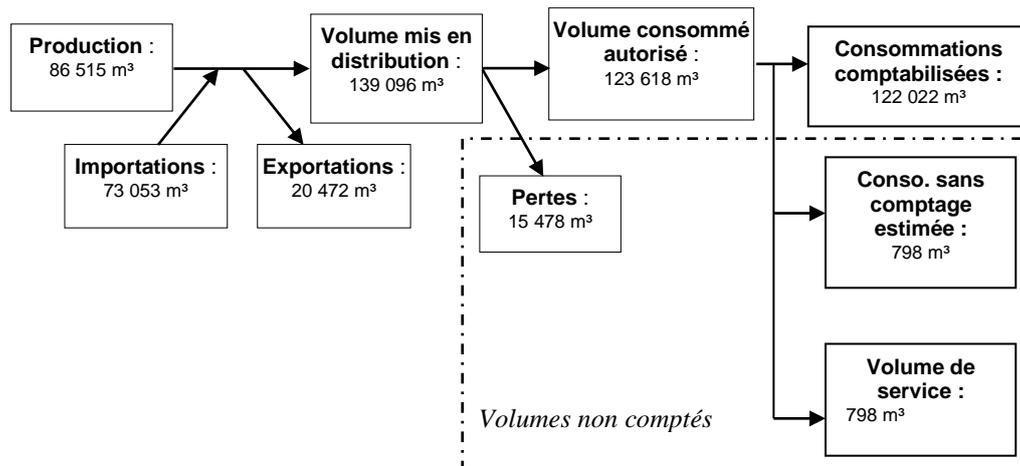
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 798 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 798 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	89,1 %	96,9 %	89,8 %	93,0 %	90,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,8	0,3	0,7	0,6	0,7

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,8	0,2	0,6	0,5	0,6

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	6,2	6,1	5,7	6,4	5,8
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %	66,1 %	66,3 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2	2	2	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,8 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux de sécurisation (plateforme sous cuve, accès cuve, accès coupole) sur le réservoir du Breuil	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	48 623,79 €	50 607,00 €	28 085,02 €	23 472,36 €	21 254,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	77,00 €	47,00 €